cesse, et de même quant à la navigation du St. Laurent. Cela impliquera aussi que nous retirerons de leur mains le lucratif commerce de transport qu'ils font actuellement pour nous. (Ecoutes! écoutes!) Il faut également se rappeler que la grande quantité de produits agricoles que les Etats-Unis se proeurent chez nous n'est pas pour leur consommation, car la plus grande partie est achetée pour être expédiée sur les marchés de la Grande-Bretagne et des Indes Occidentales. Ecoutes ! écoutes !) Il se font les simples agents à commission et les expéditeurs dans ces transactions desquelles ils retirent d'immenses bénéfices. Mais il y a plus : une grande portion de ces achats dont ils font tant de parade est destinée à l'exportation dans les provinces maritimes de l'Amérique Britannique du Nord; de cette façon, ils acceparent tous les profits du transport à l'intérieur et des droits de commission. (Ecoutes!) Les tableaux du commerce des provinces du golfe indiquent que les américains non-seulement envoient une grande partie de leurs produits agricoles dans ces provinces, mais encore une portion considérable de ce qu'ils tirent du Canada, ayant ainsi le double avantage de diriger le trefic, en traversant les Etats-Unis, vors la côte de l'océan et vers les provinces maritimes. (Ecoutez!) J'ai ici une liste des articles que les provinces maritimes ont achetés des Etats en 1868 et qu'eller auraient pu se procurer au Canada. Je n'en donnerai pas lecture pour ne pas retenir trop longtemps la chambre, mais les membres qui le désirent peuvent la consulter. En résumé, les provinces ont acheté pour \$4,447,207 de céréales, et pour \$659,917 de viande fraiche et salée, et le total des produits qu'elles auraient pu avoir chez nous à des conditions beaucoup plus avantageuses s'élève à plus de sept millions de piastres. (Ecoutes!) Les américains auront par conséquent à réfléchir qu'en abrogeant le traité de réciprocité ils perdront non seulement ces sept millions de piastros qu'ils reçoivent aujourd'hui pour leurs produits mais tous les bénéfices du commerce de transit. Or si l'union se réalise, ces produits suivront la voie naturelle du St. Laurent au grand avantage de nos cultivateurs et de l'accroissement de notre commerce maritime. (Ecoutes!) Jusqu'à présent les américains ont eu une large part de notre commerce de transit ; ils nous apportent nos marchandises, même les produits de l'industrie européenne; ils

ont transporté nos produits en Europe et dans les provinces maritimes; or, un des caractères les plus importants de cette union est que, dans nos relations commerciales avec les États-Unis, ce sera désormais dent pour dent et œil pour œil, et que nous réussirons à arrêter ces extravagances et à faire prendro à notre commerce le cours naturel de nos grandes communications par eau. Loin de moi l'idée de recommander un système commercial prohibitif, au contraire l'avenir de notre pays demande impérieusement le libre échange. Demain je serais prêt à ouvrir librement aux Etats-Unis tous nos marchés et toutes nos voies de communication par eau, mais à la condition qu'ils en fissent autant. Mais si, malgré les avantages évidents qu'ils retirent du traité de réciprocité, ils viennent nous dire que, par un sentiment hostile, ils sont déterminés à y mettre fin,-je regretterais du fon i du cœur que les Etats-Unis fissent un si mauvais usage de la liberté qu'ils viennent d'acheter si chèrement ;-mais, en même temps, je trouve que nous avons un système, un bon système à nous pour parer aux vexations qu'ils nous préparent. Je dirai quelques mots de l'abrogation de ce traité en ce qui concerne les pêcheries américaines. En 1851 des navires américains, représentant un tonnage total de 129,014 tonneaux, faisaient la pêche sur nos côtes, mais en 1861, sous l'opération du traité de réciprocité ce tonnage s'était élevé à 192,662 tonneaux. c'est-ù-dire une augmentation, dans dix ans, de 68,000 tonneaux ou de 50 pour cent. (Ecouter!) L'abrogation du traité nous rendra tout le bénéfice de cette augmentation et plus que cela parce qu'il sera bien difficile de braconner sur nos pêcheries lorsque toutes les provinces-unies seront déterminées à protéger le golfe. Les pêcheries peuvent prendre un développement que nul ne saurait prévoir aujourd'hui. Mais songeous un instant à la quantité de poisson que prennent dans nos eaux les pêcheurs américains et ceux des autres nations, songsons à nos avantages actuels, et il devient évident qu'en encourageant avec unsnimité ce commerce, nous pouvons lui faire prendre un accroissement considérable. (Recutes !) En résumé, M. l'ORATEUR, je conclus que si le traité de réciprocité avec les Etats-Unis est abrogé, et si nous sommes forcés de trouver de nouveaux débouchés pour notre commerce, l'union nous offre des avantages désirables à cet égard, et toute opposition qu'on peut faire à ce projet est en